



## Communiqué de la CGT-Enseignement privé et de la CGT-Educ'action de l'académie de Montpellier

### Contractuels, DA, AESH, AED : quand l'académie de Montpellier pratique le travail dissimulé

La CGT Educ'action et la CGT-Enseignement privé de l'académie de Montpellier dénoncent la gestion, par le Rectorat de Montpellier, des personnels non-titulaires. Qu'elles ou ils soient contractuels et AED (dans l'enseignement public), Délégués Auxiliaires (dans l'enseignement privé), Maitres Auxiliaires ou encore AESH, la situation est la même : des dizaines de collègues subissent encore une fois cette année des retards de salaires. Au mieux, il leur est proposé des acomptes entre fin septembre et début octobre, alors qu'elles et ils touchent déjà un salaire très bas.

Ainsi, cette année, l'ensemble des « nouveaux » Délégués Auxiliaires, n'ayant pas enseigné l'an passé, n'a toujours pas été payé. Pas d'acompte, pas de « premier versement », RIEN. Elles et ils travaillent gratuitement pour l'Etat depuis maintenant près de 2 mois. Lorsqu'on interpelle le rectorat la réponse est proprement inadmissible : « nous n'avons plus les fonds, nous avons décidé de payer en priorité les DA qui étaient déjà en poste l'an passé. Vous toucherez un acompte le 8 Novembre ». Ces personnels vont donc passer les vacances de la Toussaint sans un seul sou. Dans une situation administrative de plus inextricable car souvent aussi à Pôle Emploi : pour toucher un complément, ils doivent fournir des fiches de paie qu'ils n'ont pas, ou mentir en déclarant ne pas exercer d'activité.

Dans le Gard, ce sont des AESH, parfois en Contrat à Durée Indéterminée, qui se voient apporter le même type de réponses !

Pour les contractuel.les, les retards de salaires sont généralisés. Les personnels du rectorat étant surchargés et subissant eux-aussi des conditions de travail inacceptables, ils ne sont pas en capacité de tout gérer en temps et en heure... et encore une fois ce sont les précaires qui en subissent les conséquences.

Le ministère du travail dispose que « le salaire est la contrepartie du travail fourni ». A l'académie de Montpellier, pour les précaires, le travail est du bénévolat imposé ! La désinvolture avec laquelle le rectorat traite ces personnels, déjà précaires et peu payés, est à la limite de la dignité humaine.

La CGT-Enseignement privé et la CGT Educ'action exigent que Madame le Recteur rétablisse de toute urgence une situation de droit, de payer ce qu'elle doit à ces personnels, de les indemniser pour les frais engendrés par ces retards de paiement. Cela signifie donner les moyens aux personnels gestionnaires du rectorat d'avoir les moyens de faire le travail. Sinon, les personnels subiront d'années en années cette situation inadmissible !

Cette situation se déroule à quelques semaines des élections professionnelles. Nous avons noté que les personnels précaires, en particulier les AED et les AESH, pourtant électrices et électeurs, ne bénéficient pas des mêmes informations que les personnels titulaires. Voudrait-on que ces personnes ne votent pas qu'on ne s'y prendrait pas autrement... !

Tout ceci montre le peu de cas que l'administration fait des personnels précaires. Ce sont des sous-salarié.es, à la fois pour la gestion et pour leur droit de vote. **La CGT Educ'action et la CGT-enseignement privé revendiquent l'égalité des droits entre personnels titulaires et non-titulaires. Cette égalité sera atteinte avec la titularisation sans conditions de toutes et tous les précaires. En attendant, elles exigent que le rectorat de Montpellier prenne ses responsabilités. Elles prendront leurs responsabilités en cas d'absence de réponse et proposeront aux personnels précaires une journée de grève.**